**Logo uOttawa noir 
**

**DEMANDE AU SÉNAT**

**Modifications mineures aux programmes existants**

**Faculté** : \*\*\*\*\*

**Unité scolaire** : \*\*\*\*\*

**Numéro de la demande : \*\*\*\*\***

**Titre du/des Programme(s) :**

\*\*\*\*\*\*

# Approbations

Unité scolaire : Date

Validation auprès de la GEÉ : Date

Conseil de la faculté : Date

# Information

Conseil des études du premier cycle : Date

Conseil des études supérieures (pour fin d’information) : Date

Comité exécutif du Sénat : Date

**Date de mise en vigueur**

**Mai, Septembre, Janvier 20XX**

# Sommaire

*Veuillez décrire brièvement (maximum 50 mots) les modifications mineures proposées*

| Nous proposons un cheminement intégré baccalauréat-maîtrise menant à une double diplomation accélérée, dans le but d’attirer des étudiants qui se distinguent par leurs aptitudes à la recherche ou l’excellence de leur dossier académique. |
| --- |

**Gabarit pour la proposition des modifications mineures aux programmes existants**

1. Fournir une description détaillée des modifications mineures proposées ainsi que leur contextualisation (création de cours, modifications aux titres, descriptions ou préalables de cours, modifications à la liste des cours obligatoires/optionnels, etc.). Veuillez vous référer au PIAQ pour une définition des modifications mineures.

*Note : le changement de nom ou du grade d’un programme existant est considéré une modification mineure, mais exige néanmoins une approbation du Comité exécutif du Sénat et du Sénat.*

| Le cheminement intégré baccalauréat-maîtrise, *Baccalauréat (nom) et Maîtrise (nom)* permettra à l’étudiant de compléter un programme de baccalauréat et un programme de maîtrise dans un délai plus court que les cheminements standards et séparés. |
| --- |

Le cas échéant, veuillez indiquer toute modification au titre du grade conféré

| Français : N/A  Anglais : N/A |
| --- |

Le cas échéant, veuillez indiquer toute modification au titre officiel du programme tel qu’il apparaît sur le relevé de notes

| Français :  Anglais : |
| --- |

2. Fournir une justification des modifications mineures proposées.

| L’identification d’un cheminement intégré baccalauréat-maîtrise menant à une double diplomation accélérée fait partie de l’initiative universitaire de moderniser et revitaliser l’offre de nos programmes afin de les rendre plus attrayants.  Le cheminement intégré baccalauréat-maîtrise, *Baccalauréat (nom) et Maîtrise (nom)*, permettra d’attirer des étudiants qui souhaitent compléter un programme de baccalauréat et un programme de maîtrise dans un délai plus court. En plus, ce nouveau cheminement permettra d’attirer les meilleurs étudiants dans nos programmes de baccalauréat et de maîtrises. |
| --- |

3. Le cas échéant, décrire les effets de ces modifications sur :

a) la mission de l’Université vis-à-vis du bilinguisme

|  |
| --- |

b) les axes stratégiques de l’Université et de l’unité scolaire

| L’identification d’un cheminement intégré baccalauréat-maîtrise est directement liée à l’objectif 2 de Transformation 2030 : Favoriser une approche souple et créatrice à l’égard de la structure du programme pour permettre aux étudiants d’obtenir leur diplôme dans un délai raisonnable, tout en maintenant la rigueur des normes académiques. |
| --- |

c) le recrutement

| Ce nouveau cheminement permettra d’attirer les étudiants les plus performants dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise. |
| --- |

d) Les exigences à l’admission

|  |
| --- |
| Indiquer, s’il y a lieu, les changements dans les exigences d’admission pour le programme intégré.  Afin d’aider les étudiants à identifier leur cheminement en 4e année, les étudiants devront satisfaire les exigences d’admission à la maitrise avant le début de leur 4e année de cours, ou prévoir de les satisfaire avant la fin de la 4e année. Pour les programmes de maîtrise avec thèse ou avec mémoire, l’étudiant devra trouver un superviseur acceptant de superviser ses travaux au cours de sa 4e année d’études au premier cycle. Les étudiants devront avoir obtenu la moyenne minimale requise d’admission à la maitrise au plus tard avant le début de la dernière session de cours de 4e année du programme de premier cycle. |

e) l’expérience universitaire des étudiants

| L’expérience universitaire sera rehaussée puisque les étudiants pourront compléter deux programmes dans un temps plus court. L’identification d’un cheminement intégré baccalauréat-maîtrise, encouragera les étudiants à poursuive leurs études graduées. L’encadrement de ces programmes fera en sorte de réduire le temps à la diplomation ainsi que le taux d’abandon. |
| --- |

f) les méthodes d’enseignement, d’apprentissage et d’évaluation et les ajustements ultérieurs à apporter

*Note : au besoin le SAEA peut vous appuyer. Veuillez communiquer à* [*saea-tlss@uottawa.ca*](mailto:saea-tlss@uottawa.ca)*.*

|  |
| --- |

g) les exigences en espace physique ainsi que sur les ressources professorales, les ressources matérielles et financières exigées et la taille des classes envisagée

*Note : dans ce cas, une approbation préalable du doyen et du provost associé à la planification et aux budgets académiques* ([*rechinst@uottawa.ca*](mailto:rechinst@uottawa.ca)*) est nécessaire. Veuillez inclure toute documentation pertinente dans l’Annexe 4.*

|  |
| --- |

h) la structure administrative du programme

| *L’identification du cheminement intégré*, *n’aura pas d’impact sur la structure administrative actuel du programme de Baccalauréat (nom) et Maîtrise (nom)*.  *Le directeur de programme de premier cycle et des études supérieures seront responsables de veiller au bon rendement académique des étudiants.* |
| --- |

i) l’offre et la séquence de cours

*Note : s’il s’agit d’une création de cours, spécifiez les résultats d’apprentissage, comment le cours s’insère-t-il dans la cohérence du cursus et comment le cours est en conformité avec la mission et les plans académiques de l’Université.*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Les étudiants inscrits au cheminement intégré *Baccalauréat (nom) et Maîtrise (nom)*, pourront dans leur quatrième année du baccalauréat suivre des *(X)* cours aux études supérieures. La note minimale de passage exigée pour les cours aux études supérieures est de C+ (*certains programmes peuvent exiger une note supérieure*).  Les étudiants devront maintenir une moyenne élevée pour conserver leur inscription dans le cheminement intégré.  Les cours (*nom des cours et le nombre*) d’études supérieures réussis lors de la quatrième année du baccalauréat seront considérés comme crédits retenus à la maîtrise, et ce, dans le but de compléter le programme de maîtrise dans un délai plus court que le temps standard.  *Svp identifier le cheminement académique intégré du baccalauréat-maîtrise*   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | |  | *Automne* | *Hiver* | *Printemps/été* | | *Année 1* |  |  |  | | *Année 2* |  |  |  | | *Année 3* |  |  |  | | *Année 4* |  |  |  | | *Année 5* |  |  |  | |

j) des programmes existants dans la faculté ou dans d’autres facultés

*Note : dans ce cas, joindre dans l’Annexe 3 tout document démontrant que tous les intervenants concernés ont été consultés par rapport aux modifications proposées.*

|  |
| --- |

k) les étudiants déjà inscrits dans le programme et les mesures prises à cet égard (*ex. : est-ce qu’une clause grand-père est nécessaire ?)*

|  |
| --- |